

25 Septembre 2008

## **Conférence Régionale sur la Protection des Réfugiés et les Migrations Internationales en Afrique de l'Ouest**

**Dakar, Sénégal  
13-14 Novembre 2008**

### **1. Le Contexte**

Des photos d'Africains de l'Ouest épuisés sur les plages des Iles Canaries, des barrières plus hautes que jamais autour des enclaves marocaines et espagnoles, des migrants échouant dans les bidonvilles des cités d'Afrique de l'ouest. Tout semble raconter la même histoire : celle d'Africains de l'Ouest de plus en plus nombreux quittant leur pays à la recherche d'une vie meilleure en Afrique du Nord, en Europe ou ailleurs.

La réalité est plus complexe. Dans l'absolu, il est possible que davantage de migrants quittent l'Afrique de l'Ouest de manière irrégulière que par le passé, mais les chiffres demeurent en réalité très modestes. Ce que le discours public oublie souvent de mentionner, c'est que les mouvements migratoires à l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest sont dix fois moins importants que les mouvements intra-régionaux. Outre cette migration intra-régionale notable, l'Afrique de l'Ouest accueille également des réfugiés et des migrants en provenance d'autres régions d'Afrique et du monde entier.

Les motivations liées aux mouvements migratoires au sein de l'Afrique de l'Ouest sont très diverses et illustrent la complexité de l'immigration irrégulière. Les tendances historiques des phénomènes migratoires ont été renforcées ou altérées en fonction des facteurs d'attraction tels que les opportunités économiques ou a contrario, des facteurs dissuasifs tels que le manque d'opportunités économiques et l'instabilité politique. Par ailleurs, la dégradation de l'environnement a renforcé la pression sur l'émigration des régions les plus pauvres vers d'autres relativement plus prospères dans la sous-région.

Les déplacements forcés massifs des années 90 et du début des années 2000 semblent pourtant avoir engendré une plus grande stabilité dans l'ensemble de la région. En effet, en dépit des difficultés qui perdurent dans quelques pays de la région, seule une faible proportion d'individus semble être en besoin de protection internationale. Néanmoins, les questions de protection sont un facteur important devant être pris en considération. Ces dernières vont des possibilités de réintégration pour les personnes déplacées ayant choisi de rentrer chez elles, aux possibilités d'intégration pour les personnes souhaitant demeurer dans leur pays d'adoption, en passant par la réduction des effets de la montée de la xénophobie dans les pays d'accueil ainsi que la protection contre les risques liés à la traite des êtres humains.

Les Etats d’Afrique de l’Ouest, pleinement conscients des avantages que la libre circulation des biens et des personnes apporterait à la région ont, peu de temps après la signature du Traité de la CEDEAO, adopté le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d’établissement. Le Protocole de 1979 ainsi que les quatre Protocoles additionnels qui lui ont succédé, prévoient un cadre légal pour la réalisation progressive des droits d’entrée, de résidence, de travail et d’établissement pour les citoyens des quinze Etats membres de la CEDEAO. Nonobstant les droits spécifiques au régime de protection des réfugiés, les réfugiés, des Etats membres de la CEDEAO peuvent également bénéficier du cadre légal sus-évoqué.

Malgré l’avancée considérable que représente le Protocole de la CEDEAO sur la liberté de circulation des personnes, les migrations au sein de l’Afrique de l’Ouest ont reçu une attention nettement moindre que celle suscitée par les mouvements migratoires vers l’Afrique du Nord et plus encore vers l’Europe. Alors même que les accords multilatéraux et les initiatives bilatérales visant à réduire l’immigration irrégulière de l’Afrique de l’Ouest vers l’Europe se poursuivent, les possibilités offertes par le Protocole de la CEDEAO et son Approche Commune sur les Migrations demeurent dans une large mesure inexploitées. Ce dernier prévoit un éventail de possibilités pour une migration régionale sans dangers, légale et respectueuse des droits de l’homme. Ces possibilités n’ont pas suffisamment été explorées ou, lorsqu’elles l’ont été puis ont été mises en œuvre, elles n’ont pas été suffisamment encouragées. De même que pour les diverses recommandations adoptées par les Etats membres de la CEDEAO dans le cadre du Dialogue sur les Migrations en Afrique de l’Ouest, la marge de manœuvre reste grande pour une meilleure gestion des migrations internationales

La conférence régionale de Dakar sur la protection des réfugiés et les migrations internationales examinera les possibilités pour les réfugiés et les migrants de maximiser l’utilisation de ces instruments juridiques et processus régionaux. La mise en œuvre optimale et harmonisée des Protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, conjuguée au respect des principes de droit des réfugiés, devrait permettre non seulement une meilleure gestion des flux migratoires au sein de la région mais également une meilleure protection de ceux qui en ont besoin, le Protocole de la CEDEAO sur la liberté de circulation pourrait également avoir un impact positif sur l’émigration irrégulière au départ de la région.

La conférence de Dakar est organisée conjointement par le HCR, l’OIM et la CEDEAO, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme. Elle est financée par la Commission européenne dans le cadre de son assistance au développement et à la mise en œuvre du Plan d’action en dix points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes, ainsi que par le Gouvernement des Etats-Unis d’Amérique, Département d’Etat, Bureau pour la Population des Réfugiés et la Migration.

## **2. Les Objectifs de la Conférence**

**L’objectif principal de la conférence est d’améliorer les réponses à la problématique liée aux mouvements migratoires mixtes en Afrique de l’Ouest, par le biais d’une utilisation optimale des processus et cadres juridiques existants, en particulier le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes.** Les participants dresseront le bilan des avancées réalisées et identifieront les lacunes liées à la mise en œuvre de ces protocoles.

Par ailleurs, les participants identifieront, puis recommanderont des réponses aux questions liées aux migrations mixtes, conformes au droit et aux principes de protection. Ceci en accord et dans la continuité de l'Approche commune de la CEDEAO sur les Migrations et du Plan d'Action en 10 Points du HCR.

Outre les principes établis de droit des réfugiés, une attention particulière sera portée au cadre juridique de la CEDEAO sur les migrations afin d'identifier des solutions durables pour les réfugiés et anciens réfugiés, et d'aborder les questions de mouvements secondaires, y compris ceux des demandeurs d'asile déboutés. Une étude sur les flux migratoires mixtes en Afrique de l'Ouest, axée principalement sur les situations du Sénégal et du Ghana, sera distribuée avant la conférence afin d'assister les participants dans la préparation des discussions.

### **3. Les Organismes et Participants**

Les organisateurs de cette conférence sont le HCR, l'OIM et la CEDEAO. Les participants sont des organisations ayant une expertise spécifique sur les sujets discutés. Les représentants de ces organisations ainsi que les responsables gouvernementaux seront invités à présider les Groupes de Travail.

Profil des participants:

- Hauts fonctionnaires des quinze Etats membres de la CEDEAO ;
- Représentants de l'Union africaine ;
- Représentants de l'Union européenne et des Etats-Unis en tant que contributeurs principaux du projet, et autres pays donateurs intéressés ;
- Représentants d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Office des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, Le Comité international de la Croix Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale du travail ; et
- Représentants de la société civile, y compris des ONG et des populations touchées.

### **4. Le programme proposé de la conférence**

#### **Jeudi 13 Novembre 2008:**

**Matin:** Session plénière

*Seance d'ouverture:*

Discours d'ouverture:

- Dr. Mohamed Ibn Chambas, Président de la Commission de la CEDEAO (à confirmer)
- Son Excellence l'Ambassadeur William Lacey Swing, Directeur général de l'OIM (à confirmer)
- Mme Erika Feller, Haut Commissaire assistant pour la Protection, HCR

*Mise en perspective des défis:*

- La Protection des Réfugiés et les Migrations Internationales – Les exemples du Sénégal et du Ghana (présentation du rapport sur les flux migratoires mixtes en Afrique de l’Ouest)
- Les mouvements migratoires intra-régionaux en Afrique de l’Ouest – des exemples de pays
- Discussion plénière

**Après-midi:** Groupes de travail

*La recherche de solutions*

- Améliorer le contrôle aux frontières en assurant un espace de protection
- Combattre le trafic d’êtres humains et mettre en oeuvre le Plan d’action de Ouagadougou
- Elaborer des stratégies d’information afin de décourager les mouvements irréguliers et de combattre la xénophobie

Compte-rendu des groupes de travail

**Soirée:** Réception

**Vendredi 14 Novembre 2008:**

**Matin**

Session plénière

- Les protocoles de la CEDEAO sur la liberté de circulation des personnes – Opportunités et défis pour les réfugiés et les migrants de la région CEDEAO
- Migration et développement dans le contexte inhérent à l’Afrique de l’Ouest

Groupes de Travail

*La recherche de solutions (suite)*

- Renforcer les capacités locales en matière de détermination de statut de réfugié et d’identification d’autres besoins de protection
- Solutions pour les réfugiés et les migrants ressortissants des Etats membres de la CEDEAO
- Solutions pour les réfugiés et les migrants non ressortissants des Etats membres de la CEDEAO
- Emigration : alternatives aux dangers de la migration irrégulière ?

Compte-rendu des groupes de travail

**Après-midi**

Synthèse, recommandations et suivi